



NOTE D'INFORMATION AUX AIGRINOIS ET VILLESALÉMOIS

Nous vous informons que les services de Météo France ont placé le département de la Charente en vigilance orange pour un phénomène de canicule à compter du lundi 29 juillet 2024 à 12 heures.

Un registre nominatif est mis en place sur la commune destiné à inscrire les personnes âgées et handicapées qui en font la demande. Les personnes qui souhaitent être inscrites sur ce registre peuvent le faire aux secrétariats des mairies d'Aigre et de Villejésus ou par courriel : contact-aigre@aigre.fr

D'autre part, si vous avez parmi votre entourage (voisins, famille...) une personne seule âgée et/ou handicapée, nous vous demandons de bien vouloir nous en informer afin de pouvoir l'inscrire sur ce registre.

La commune met à disposition de la population de la commune, un lieu rafraîchi pour personnes fragiles ayant du mal à récupérer à leur domicile : Mairie d'Aigre

Mairie d'Aigre ; 2 Place de l'Hôtel de ville
Tél : 05.45.21.10.56

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin
- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie
- Si vous avez des personnes âgées souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez les dans un endroit frais.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux, fenêtres. Aérez la nuit.
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon, essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinéma...) deux à trois heures par jour.
- Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Buvez beaucoup d'eau : plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant ; environ 1.5L d'eau par jour si vous êtes une personne âgée.
- Continuez à manger normalement
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h – 21h).
- Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers.
- Limitez vos activités physiques.
- Pour en savoir plus, consultez le site <https://www.sante.gouv.fr/>.

Le Maire d'Aigre
Renaud COMBAUD



La Maire déléguée de Villejésus
Brigitte FOURÉ

Le conseillère déléguée
à l'action sociale et à la
Prévention
Emilie ROUX